



Combien de temps ils ont pour me payer ?

Par **clemt58**, le **28/01/2009** à **16:32**

Bonjour,rnrnJ'ai gagné aux prud'hommes contre mon ancien employeur en appel, les 2 mois pour aller en cassation sont révolus depuis aujourd'hui et je n'ai eu aucune nouvelle d'eux ni de paiement.rnrnCombien ont-ils de temps pour payer ce qu'ils doivent et quels sont mes recours ?rnrnMerci, cordialement,rnrnrnClémence

Par **ellaEdanla**, le **28/01/2009** à **16:45**

Bonjour,rnrnil doit payer immédiatement si aucun délai n'a été prévu par le tribunal.rnrnS'il ne paie pas, vous devrez alors confier l'original du jugement revêtu de la formule exécutoire à un huissier compétent sur la Commune où se trouve votre ancien employeur.rnrnLes frais de recouvrement sont à la charge du débiteur et en matière de prud'hommes il n'y a pas d'honoraire à la charge du créancier.rnrnJ'espère vous avoir éclairée, je reste tout de même à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire.rnrnBon courage,rnrnCordialement.